

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 05/11/2020

Heure de début de séance : 18 h 05

Heure de fin de séance : 20 h 40

Président de séance	Monsieur Olivier Castel	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme Estelle VIDAL BERNARD	Parent d'élève

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

22 présents

Nombre de membres présents à la fin de la séance :

23 présents. Arrivée de Mme COURRIERE-CALMON représentante de la Région après le point 8.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du règlement intérieur du CA
4. Approbation du PV du CA du 02/07/2019
5. Approbation du PV de la CP du 18/09/2020
6. Installation du CA, dont commissions et conseils
7. Bilan effectifs 2020-21
8. Point d'information / situation sanitaire (COVID 19)
9. Points de gestion :
 - DBM pour Vote et pour info
 - Critères d'attribution des fonds sociaux
 - Tarifs et taux 2021
 - Contrats et conventions
 - Délégation du CA au Chef d'établissement pour la passation des marchés
 - Mise à jour des sorties scolaires
 - Autorisation d'ester en justice
10. Programme - calendrier des épreuves communes de 1^{ères} et T^{les}
11. Information sur la proposition de modification de rythme annuel (trimestres, semestres)
12. Projets pédagogiques en vue de la rentrée 2021-22 (augmentation de la capacité d'accueil du BTS ABM)
13. Point d'information sur l'accès aux équipements sportifs
14. Protocole d'évaluation EPS
15. Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance est ouverte. M CASTEL, Chef d'établissement, présente Mme DAVID, nouvelle proviseure adjointe.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme VIDAL BERNARD Estelle est proposée secrétaire de séance.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	22	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Proviseur fait lecture de l'ordre du jour.

Modification de celui-ci est proposée avec 9 questions diverses posées par les parents d'élèves dont 5 portent sur le protocole sanitaire, et le point 8 de l'ordre du jour est modifié du fait du nouveau protocole communiqué par le ministère le 30.10.20. Ce point permettra de présenter et préciser les conditions de mise en œuvre.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	22	0	0

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CA

Le Proviseur met aux voix le règlement intérieur du Conseil d'Administration qui avait été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	22	0	0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CA DU 02/07/20

Le Proviseur soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/07/20 qui a été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Il demande si il ya a des questions ou objections.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	21	0	1

Le procès-verbal du CA du 02/07/20 est adopté.

5. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA CP DU 18/09/20

Le proviseur soumet le procès-verbal de la Commission Permanente qui a été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Il demande si il y a des questions ou objections.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	21	0	1

Le procès-verbal de la CP du 18/09/20 est adopté.

6. INSTALLATION DU C.A. ET COMMISSIONS

Le proviseur présente la composition des membres du Conseil d'Administration et la répartition de ceux-ci dans les différentes commissions. Sont ajoutés :

- Mme JADOUJ Sarah en tant que représentante des personnels enseignants et M FERNEZ Timothée en tant que représentant des élèves à la Commission d'Education à La Santé et à la Citoyenneté.

- Mme RUIZ Sylvie en tant que représentante des personnels ATSS à la Commission Educative.

- Mme THOMAS Corinne en tant que représentante des personnels enseignants à la Commission Marchés Publics.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

L'installation du CA, la composition des commissions et des conseils, présentées sont approuvées à l'unanimité.

7. BILAN DES EFFECTIFS DE RENTREE

Le bilan de la rentrée est présenté par Monsieur le Proviseur.

Actuellement il y a :

- 12 secondes pour 416 élèves. 34 élèves en moyenne par classe
- 11 premières pour 284 élèves. 32 élèves en moyenne par classe
- 9 terminales pour 303 élèves. 34 élèves en moyenne par classe
- 2 Premières STL pour 31 élèves
- 2 terminales STL pour 34 élèves
- 58 étudiants en BTS

L'établissement compte actuellement 1126 élèves ; 3 nouveaux arrivants sont prévus la semaine prochaine.

On constate que les effectifs par classe sont très chargés (sauf les STL). Un représentant enseignant rappelle que lors d'un précédent CA, les enseignants avaient déposé une motion pour dénoncer ces effectifs trop chargés et anticiper cette montée en charge. Malgré le contexte sanitaire, cette motion est restée sans effet.

8. MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE

Monsieur le Proviseur fait un point sur les cas Covid19 de l'établissement. Depuis septembre, 11 élèves dont 4 BTS ont été testés positifs, ce qui représente moins de 1% des élèves. Un seul membre du personnel sur l'ensemble de l'établissement a été testé positif, ce qui représente aussi moins de 1%.

La mise en place du protocole sanitaire diffusé par le Ministère de l'EN est actuellement impossible à mettre en place avec un effectif complet des élèves du fait de la configuration du lycée, du manque de place et du nombre d'entrées et sorties. Seules 19 salles peuvent accueillir 36 élèves, alors qu'il existe 36 divisions différentes.

S'ajoute à cela le plan Vigipirate renforcé en cette période.

L'objectif est donc double, à savoir :

- réduire le nombre global d'élèves sur le lycée afin de limiter au maximum les sources de contacts rapprochés.
- éviter le décrochage en favorisant le plus possible le présentiel des élèves.

Il est donc proposé d'organiser les cours en présentiel un jour sur deux par ½ classe, sauf pour les STL qui resteront en continu. Un projet pédagogique doit être développé par discipline, par rapport aux progressions, aux évaluations et aux modes d'accompagnement (ressources notamment).

Un conseil pédagogique aura lieu dès le 06/11 afin de déterminer les modalités de mise en place, tout en tenant compte des possibilités. Des concertations seront ensuite mises en place discipline par discipline tout au long de la semaine du 9 au 13.11. La mise en œuvre du nouveau fonctionnement est prévue pour le lundi 16.11.2020.

L'objectif est aussi de garder les internes à l'internat en leur mettant à disposition des salles de travail.

Le mode de circulation au sein du lycée sera modifié, ce qui est compliqué car les 2 bâtiments principaux n'ont que 3 accès, et les entrées et sorties seront canalisées pour éviter les croisements de flux.

Ainsi qu'indiqué, la mise en œuvre de ce fonctionnement pédagogique par demi-classe n'entrera en vigueur qu'à partir du 16 novembre, après le conseil pédagogique, les concertations internes et les éventuelles nouvelles précisions au niveau national prévues le 12/11.

A noter sur ce sujet qu'une réflexion commune a été menée en amont par les directions d'établissements entre les deux lycées narbonnais de Louise-Michel et Dr Lacroix. Ce afin de permettre une stratégie globale commune sur le narbonnais.

L'augmentation de la capacité d'accueil en restauration, également évoquée lors du CA extraordinaire du 02/11, est envisagée autant que de besoin. Ainsi que les solutions possibles pour les demi-pensionnaires actuellement au forfait 3 jours. Exceptionnellement, à partir de la semaine prochaine et jusqu'en décembre, ces élèves pourront avec une carte spécifique accéder au repas supplémentaire. En attendant la mise en place d'un nouveau forfait DP, les lycéens devront se signaler rapidement pour accéder à ce service.

Dans ce contexte, le calendrier des épreuves communes du baccalauréat sera certainement revu.

Un représentant des parents d'élève demande s'il est possible de mettre en place des cours en visioconférence.

La difficulté due au réseau wifi région médiocre et trop sécurisé, ne permet pas la mise en place de la visioconférence de tous les cours. De plus l'établissement n'est pas équipé pour, et certains enseignants pourront s'y opposer du fait des dérives observées de certain lors de cours en visioconférence lors du premier confinement.

Un échange a lieu entre professeurs, représentants des parents d'élèves et élèves, sur la possibilité de mettre en place les cours en présentiel une semaine sur 2. Les enseignants et les élèves ont peur du décrochage et de la prise de retard en 7 jours ; ils font remarquer qu'en mars il y a eu beaucoup de difficultés lorsqu'ils ont essayé de faire des cours en Visio. Monsieur le Proviseur n'envisage pas non plus l'alternance une semaine sur 2 car c'est un risque immense de décrochage pour beaucoup d'élèves qui n'ont pas acquis l'autonomie nécessaire.

Lecture de la motion des enseignants qui sera signée aussi par les représentants des parents d'élèves.

Par ailleurs, en termes d'entretien des locaux, Monsieur le proviseur rappelle qu'il manque actuellement 104 h hebdomadaires, soit 2 postes ½ d'agents d'entretien, du fait de non remplacements d'agents région absents. Malgré le protocole sanitaire renforcé il n'y a pas eu à ce jour de recrutement supplémentaire par la région.

Après ces différentes précisions, cette proposition de principes de fonctionnement est présentée au vote. Il est indiqué que les détails d'organisation pourront évoluer suivant les annonces gouvernementales, et à la suite des différentes commissions qui vont se mettre en place la semaine du 9 au 13.11.

Membres présents : 23	Pour : 14	Contre : 2	Abstention : 7
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les principes de mise en œuvre du protocole sanitaire sont adoptés.

9. POINTS DE GESTION

Mme FURODET, Adjoint-gestionnaire et Agent Comptable, présente les points de gestion à travers un diaporama et la projection de documents complets par liens actifs.

9.1 DBM POUR VOTE ET POUR INFO

Un prélèvement sur le fonds de roulement de 25 000.00 € sur le SRH pour compenser la perte de recette de mars à juillet liée au confinement est proposé. Cette somme est une estimation basée sur le calcul prévisionnel du SRH d'ici à Noël, ce qui n'est pas utilisé viendra alimenter à nouveau le fonds de roulement au moment du compte financier. Le lycée disposera après ce prélèvement d'un disponible de 132 273.31 € dans le fonds de roulement, ce qui correspond à 38 jours de FDR.

Au cours des échanges est évoquée également la baisse des recettes de Taxe d'Apprentissage de près de 20 000.00 € suite à une modification du mode de distribution de celle-ci, depuis le 1^{er} janvier 2020. Les entreprises ne peuvent verser plus que 13% de Taxe d'apprentissage aux sections technologiques et les versements ne passent plus par des organismes collecteurs mais ils sont faits directement au Lycée par les entreprises. Mme FURODET précise que malgré le confinement une campagne de demande de Taxe d'Apprentissage a été menée par le Lycée.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La Décision Budgétaire Modificative pour vote de prélèvement sur Fonds de roulement est adoptée à l'unanimité.

Les Décisions Budgétaires Modificatives pour information, de régularisation de lignes et d'ouverture de crédits, n°13 à n°16, sont présentées.

9.2 CRITERES D'ATTRIBUTION DES FONDS SOCIAUX

La composition de la commission Fonds Social est étendue suite à la demande des parents d'élèves d'être représentés. Monsieur le proviseur valide cette demande. M MARONI Philippe sera donc membre de la commission fonds social et représentera les parents d'élèves. De fait les échanges lors de cette commission seront anonymés conformément à la réglementation lorsque des parents élus y participent.

Une information concernant le rôle de la commission est ensuite effectuée. Il est précisé que l'utilisation des crédits fonds sociaux revient à la seule décision du chef d'établissement. Il est arrivé au chef d'établissement d'utiliser ces crédits sans consulter la commission notamment pour des aides d'urgence.

Une information sur la destination et la gestion des crédits fonds sociaux est ensuite effectuée.

Les différents critères pour évaluer l'attribution des fonds sociaux en commission sont ensuite proposés pour vote aux membres du CA.

Les fonds disponibles sont actuellement de 10 000.00 €. A noter une évolution du nombre d'élèves boursiers et de familles en difficultés du fait de la crise sanitaire.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les critères d'attribution des fonds sociaux sont adoptés à l'unanimité.

9.3 TARIFS ET TAUX 2021

L'Adjoint-gestionnaire présente pour vote les **divers tarifs de l'établissement** pour 2021. Ils restent identiques à ceux de 2020.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les divers tarifs sont adoptés à l'unanimité.

L'Adjoint-gestionnaire présente pour vote **les tarifs des repas** commensaux, de la liaison chaude avec le Lycée Martin Luther King et du petit déjeuner pour 2021. Les agents de catégorie C voient leur repas augmenter de 3%, selon les préconisations de la Région, soit +0.10 € car le prix du repas est actuellement inférieur au repas élève fixé par la Région à 4.10 €. Pour maintenir la proportion, le tarif des personnels catégories B a lui aussi été augmenté de + 0.10 €. Les autres tarifs restent identiques à ceux de 2020.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
23	23	0	0

Les tarifs de repas sont adoptés à l'unanimité.

L'Adjoint-gestionnaire présente pour information les tarifs des forfaits Interne et demi-pensionnaire fixés par la Région Occitanie pour information. A partir du 1^{er} janvier 2021, un forfait annuel demi-pensionnaire 4 jours de 440 €/an sera proposé aux familles. Il viendra compléter les forfaits DP 5 jours et DP 3 jours déjà existants, pour répondre à une forte demande des familles à cette rentrée 2020.

La répartition trimestrielle 2020 des forfaits d'hébergement de la Région en nombre de jours de fonctionnements est proposée pour vote. Cette répartition détermine le montant de la remise d'ordre pour un élève interne à 6.93 € et pour un élève demi-pensionnaire à 3.06 €. Mme l'Adjoint-gestionnaire rappelle que le forfait Région est lissé sur l'année civile 2021 en découpage trimestriel et en nombre de jours pour permettre sa gestion mais il est dû dans sa totalité par les familles quelle que soit la date de début ou de fin des cours (notamment en juin), c'est le principe du forfait.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
23	23	0	0

La répartition trimestrielle 2021 des forfaits d'hébergement de la Région en nombre de jours est adoptée à l'unanimité.

Madame l'adjoint gestionnaire propose **les taux de participation aux charges communes 2021** liées au fonctionnement du service de restauration : 18% pour les demi-pensionnaires, 20% pour les commensaux, 32% pour les internes et 15% pour la liaison chaude.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
23	23	0	0

Les taux de participation aux charges communes sont adoptés à l'unanimité.

9.4 CONTRATS ET CONVENTIONS

Le Proviseur demande l'autorisation de signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du projet « rattachage scolaire » avec l'association Accompagner Bâtir Prévenir. En complémentarité avec les actions de l'assistante sociale ce partenariat a pour objectif de prévenir et lutter contre le décrochage scolaire en complétant la prise en charge éducative des élèves le nécessitant, en renforçant le lien entre les familles et l'institution scolaire et en inscrivant l'action dans le cadre du PRE. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, elle est renouvelable par reconduction tacite.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
23	23	0	0

La convention sont adoptée à l'unanimité.

Le Proviseur demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Occitanie agissant en tant qu'intermédiaire avec la Région Occitanie. L'objet de cette convention est de s'approvisionner pour la restauration scolaire, en produits locaux, de qualité et bio par le biais d'un outil structurant à l'échelle régionale, en

levant les freins rencontrés par les acteurs de l'offre et de la demande. Cette convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour la durée des marchés publics ou accords-cadres passés par la Centrale.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de la convention est adoptée à l'unanimité

Une convention de location d'une chambre de maître au pair à l'Internat à une élève de BTS du 01/10 au 16/10/2020 est mise au vote pour autoriser sa signature en régularisation puisque la prestation est déjà effectuée. Cette convention prend fin à l'issue de la période de location, le tarif de la nuitée est fixé à 5.00 € conformément au tarif 2020 voté par le Conseil d'Administration.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de la convention en régularisation est adoptée à l'unanimité

Une convention d'intervention culturelle avec la compagnie ASTATIC, dans le cadre du projet liaison collège Lycée Danse qui s'est déroulée le 30 septembre 2020 est mise au vote pour autoriser sa signature en régularisation puisque la prestation est déjà effectuée. Cette convention prend fin à l'issue de l'intervention. Cette intervention sera facturée 194.00 € au Lycée Lacroix.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de la convention en régularisation est adoptée à l'unanimité

Une convention d'intervention culturelle avec la compagnie ASTATIC, dans le cadre du projet Danse May Be qui s'est déroulée le 15 octobre 2020 est mise au vote pour autoriser sa signature en régularisation puisque la prestation est déjà effectuée. Cette convention prend fin à l'issue de l'intervention. Cette intervention sera facturée 300.00 € au Lycée Lacroix.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de la convention en régularisation est adoptée à l'unanimité

Une convention de prêt d'œuvres avec le FRAC Occitanie, pour une période du 12 octobre au 18 décembre 2020 est mise au vote pour autoriser sa signature en régularisation puisque la prestation a déjà débutée. Cette convention prend fin à l'issue de la location. Cette exposition est assurée par le Lycée Docteur Lacroix dans le cadre de ses activités.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de la convention en régularisation est adoptée à l'unanimité

L'Adjoint-gestionnaire présente la liste des contrats pluriannuels de l'établissement à reconduction tacite ou expresse pour autorisation de reconduction pour l'exercice 2021. Certains contrats anciens ne sont pas reconduits car ils vont être résiliés pour remise en concurrence.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La reconduction des contrats pluriannuels est adoptée à l'unanimité

L'Adjoint-gestionnaire demande la régularisation d'un contrat signé avec Bouygues Telecom le 15 février 2019 pour le changement d'opérateur de téléphonie fixe de l'établissement qui a été opéré le 13 novembre 2019. Ce contrat a été conclu pour une durée de 3 ans, il n'a pas été retrouvé d'acte du CA ayant autorisé sa signature.

Membres présents : 23	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 2
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La régularisation d'autorisation de passation de ce contrat est adoptée.

9.5 DELEGATION DU CA AU CE POUR LA PASSATION DES MARCHES

L'Adjoint-gestionnaire explique que cet acte permet au Chef d'établissement de passer ses commandes. Cette délégation est donnée pour les marchés à incidence financière annuelle (2021) dans le respect des crédits ouverts au budget et de la réglementation en matière de marchés publics.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Cette délégation au Chef d'établissement est adoptée à l'unanimité.

9.6 MISE A JOUR DES SORTIES SCOLAIRES

L'Adjoint-gestionnaire présente un ajout à la programmation des sorties scolaires 2020/2021 déjà adoptée par le CA du 02/07/20.

Il s'agit d'une sortie au théâtre pour assister à la représentation « L'amour vainqueur » pour 2 classes de 2^{nde} dans le cadre de la découverte du spectacle vivant, le 1^{er} octobre 2020 pour 350.00 €.

Il s'agit également d'une sortie à l'Abbaye de Fonfroide avec la rencontre d'un artiste pour les 1^{ères} et T^{ies} de spécialité HIDA dans le cadre des programmes, le 7 octobre 2020 pour 215.00 €.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La mise à jour des sorties et leurs modalités de financement sont adoptées à l'unanimité.

9.7 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Autorisation au Chef d'établissement d'ester en justice suite au voyage à Murcia, voyage annulé du fait de la pandémie. Le voyageur avait une assurance spécifique qui refuse de rembourser. Cette action n'aura aucune incidence financière puisque l'établissement rejoindra les autres plaignants.

Membres présents : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

L'autorisation d'ester en justice est adoptée à l'unanimité.

10. PROGRAMME – CALENDRIER POUR LES EPREUVES COMMUNES DE TERMINALE

Monsieur le proviseur précise que ce point sera revu ultérieurement du fait des évolutions pressenties imposées par le contexte sanitaire.

11. INFORMATION SUR LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE RYTHME ANNUEL (TRIMESTRES, SEMESTRES)

Suite à la mise en œuvre de la réforme du lycée, a émergé le souhait émis par les équipes pédagogiques de voir modifié le calendrier des échéances trimestrielles. Ils précisent que les EC (épreuves communes de 1^{ère} et T^{le}) régulières placent les élèves devant des évaluations trop fréquentes.

Cette modification ne serait envisagée que pour l'année 2021-22.

Ce point a été d'ores et déjà abordé en conseil pédagogique et un travail de concertation va donc être désormais mené avec les différents autres membres de la communauté éducative (élèves, parents).

Le principe afin serait de modifier pour les niveaux de 1^{ère}, voire Tle le rythme annuel avec un passage de trimestres en semestres. Les 2^{ndes} resteraient sur un calendrier annuel jalonné par les trimestres.

Un représentant des enseignants fait remarquer qu'il serait peut-être même souhaitable de le mettre en place dès cette année vu les circonstances sanitaires. M le proviseur répond que ce n'est pas envisagé. Un élève et un représentant des parents d'élèves demandent des explications sur l'étalement des notes, et demande aussi que celles-ci soient mises rapidement sur Pronote après leurs corrections.

M le proviseur précise que certaines notes intermédiaires font parfois l'objet d'un cumul et d'un lissage par les enseignants avant d'être enregistrées sur Pronote, ce qui est généralement favorable aux élèves. Quant au passage d'un rythme de trimestres en semestres, il note que les évolutions des élèves sont moins apparentes.

Ce point sera donc abordé à nouveau suivant l'évolution de l'année scolaire actuelle après concertation des différents acteurs.

12. PROJETS PEDAGOGIQUES EN VUE DE LA RENTREE 2021-22 (AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU BTS ABM)

Dans le cadre de l'évolution de la carte des formations professionnelles en vue de l'année 2021/2022, le rectorat souhaite cibler en priorité les formations professionnelles.

Trois facteurs essentiels conduisent à effectuer cette proposition d'évolution de la capacité d'accueil : il existe une très forte demande pour le BTS ABM (1200 demandes pour 30 places, pour l'année 2020-2021). Le taux de réussite des étudiants est très satisfaisant dans cette formation (91 % sur les 4 dernières années). Et enfin, l'employabilité des diplômés est de 100% à la sortie, voire avant même la fin du cursus et le lycée se voit proposé chaque année plus d'offres d'emplois qu'il ne dispose de diplômés.

Une demi-section supplémentaire va être demandée pour l'année 2021/2022, ce qui passerait la capacité d'accueil à 45 élèves par niveau.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
23	23	0	0

Ce projet pédagogique est adopté à l'unanimité.

13. POINT D'INFORMATION SUR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

Malgré les demandes du Proviseur, des représentants des parents d'élèves, et des enseignants, la mairie refuse à ce jour toujours l'accès au gymnase couvert pour les élèves, ce qui les pénalise pour le bon déroulement des cours d'EPS et les évaluations dans le cadre des épreuves du baccalauréat.

À ce jour le rectorat a été saisi, ainsi que la DASEN, et Madame la préfète, sans suite à ce jour. Cela pénalise surtout les terminales qui ont des épreuves du bac avec un calendrier bien précis. Le CVL va aussi faire un courrier de réclamation car les élèves demandent aussi à faire du sport et ont besoin de ces équipements pour leur cursus. Les représentants des parents d'élèves vont refaire une demande auprès de la rectrice, auprès de la préfète, et du ministre de l'éducation nationale. Il est souligné que la position du maire va à l'encontre des directives du Ministre des Sports et de l'Education Nationale.

14. PROTOCOLE D'ÉVALUATION EN EPS

Les professeurs d'EPS proposent un calendrier d'évaluation pour cette année 2020-21. Toutefois, sa mise en œuvre sera différente du fait de l'absence d'accès aux équipements sportifs.

Vote pour l'acceptation de ce calendrier présenté.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
23	23	0	0

Le protocole d'évaluation en EPS est adopté à l'unanimité.

15. QUESTIONS DIVERSES

Questions des représentants des parents d'élèves :

Les élèves internes ont souvent l'impression que leur situation n'est pas prise en compte dans le travail donné ou les consignes qui nécessitent du matériel particulier (exemple documents à imprimer ou à signer par les parents en semaine avec un très court délai). Les élèves internes quittent leur chambre le vendredi à 7h du matin et ne peuvent pas y revenir avant 18h00. Quelles solutions peuvent leur être proposées ?

- Réponse de Monsieur le proviseur : les documents ne sont pas obligatoirement à imprimer, ils peuvent être lus ou rédigés sur informatique, les élèves ayant tous un ordinateur de région. De plus si un document est donné un peu tard, ils peuvent expliquer leur situation d'interne : soit le professeur l'envoie par courriel aux parents, soit il attend le retour de l'élève pour la signature. Les professeurs sont à l'écoute des élèves.

Les représentants des parents d'élèves font remonter la difficulté d'avoir des connexions internet, où d'aller dans la salle informatique car certains surveillants ne donneraient pas l'autorisation du fait du manque de surveillance.

- Après vérifications auprès des équipes de vie scolaire, M le proviseur précise que cette information n'est pas fondée.

Les représentants d'élèves demandent si la rénovation de l'internat l'année prochaine permettra d'avoir un branchement par câble dans les chambres.

- À l'heure actuelle ce n'est pas envisagé mais le point sera soumis à la région.

Serait-il possible pour les enseignants de mettre systématiquement leurs cours à disposition via l'ENT afin que les élèves absents puissent facilement se mettre à jour ? De manière générale il nous semble particulièrement important dans le contexte actuel que l'ENT soit à jour, pour les notes, le cahier de texte, etc...

- Réponse des représentants des professeurs : en ce qui concerne les cours certains professeurs se refusent de les mettre en ligne car nécessite des explications accompagnant celui-ci. En ce qui concerne le plan du cours et la progression suivie, Monsieur le proviseur précise qu'il se trouve normalement sur le cahier de texte de la classe par discipline, il s'agit là d'une obligation. En ce qui concerne les notes, certains professeurs font des petites évaluations sur 5 et attendent d'en avoir assez pour regrouper une seule note. En ce qui concerne la récupération de cours après une absence, soit l'élève demande à ses camarades et prend en photo le cours, soit il demande à son professeur s'il n'a pas trouvé un autre élève ayant le même cours. Une représentante des parents d'élèves rappelle que dans les groupes classe on ne trouve aucun cours et que certains groupes classe ne fonctionnent pas.

Serait-il possible de remplacer la rencontre parents-professeurs par un échange par visioconférence ou téléphone, sachant que cette rencontre est indispensable pour le suivi des lycéens ?

- Les professeurs contacteront par téléphone les parents des lycéens qui sont en situation de fragilité quant à leurs résultats. En ce qui concerne les autres élèves, ainsi que précisé par courriel du proviseur

informant de l'annulation malheureusement obligée des rencontres parents professeurs, il appartient aux parents de ne pas hésiter à demander un rendez-vous téléphonique, ou par courriel au professeur. Ces rencontres parents professeurs seront reportées dans la mesure du possible.

A l'occasion de ce CA, et faisant suite au CA extraordinaire d'hommage à la mémoire de Samuel Paty, les représentants des parents d'élèves ont remis 1200 tracts FCPE « comprendre la laïcité » à M CASTEL proviseur.

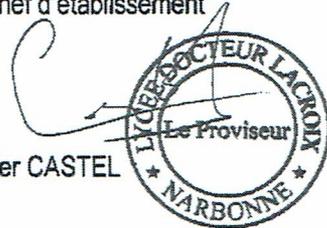
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

La secrétaire de séance



Estelle VIDAL BERNARD

Le chef d'établissement



Olivier CASTEL

Motion déposée par les enseignants élus du lycée Dr. Lacroix au conseil d'administration du 5 novembre 2020. *et les parents d'élèves. et les élèves*

Nous souhaitons aborder la question de la mise en place du protocole sanitaire dans notre lycée. Le Président Macron a annoncé qu'il faut s'attendre à la saturation des hôpitaux d'ici une dizaine de jours. La circulation du virus est devenue incontrôlable et nécessite selon l'exécutif de nouvelles mesures de confinement. **La seule réponse dans l'éducation est un protocole sanitaire indigent.**

Il est matériellement et humainement impossible à appliquer dans notre établissement :

- nous ne disposons pas de suffisamment de personnels de vie scolaire pour faire respecter les gestes barrière
- nous ne disposons pas de suffisamment de personnels techniques afin de procéder à un nettoyage régulier des locaux.
- nous ne disposons pas de salles en nombre suffisant pour affecter une classe à une salle et limiter le brassage.
- nous ne disposons pas de suffisamment de place dans les salles pour maintenir la distanciation physique entre élèves.

Le protocole sanitaire prévoit que la limitation du brassage des élèves soit effective pour le 09 novembre 2020. Dans cette situation la seule solution pour accueillir les élèves dans des conditions acceptables serait la mise en place de demi groupes et une présence des élèves dans le lycée en alternance. Or, le ministre Jean -Michel Blanquer refuse le dédoublement des classes, pourtant prévu par l'institution dans ce cas de figure. Si cette mesure n'est pas mise en place rapidement, les écoles et établissements risquent de fermer complètement dans les semaines à venir. Ce n'est pas notre objectif. A l'inverse nous souhaitons que l'enseignement en présentiel puisse se maintenir le plus longtemps possible dans l'intérêt des élèves.

La mise en place de demi groupes ne peut cependant être acceptable que si elle devient la règle dans tous les établissements de France et que si elle s'accompagne d'un allègement des programmes notamment dans les classes à examen. Il n'est pas acceptable que la décision de mettre en place des demi groupes, et le travail en distanciel par alternance, soit laissé au choix de chaque établissement. Il en va de l'égalité de l'enseignement garantie par la constitution à chaque élève de France.

Nous avons un ministre, qu'il prenne ses responsabilités ! Soit il persiste à refuser les dédoublements de classe en risquant la fermeture complète des lycées si l'épidémie s'aggrave encore, soit il impose les dédoublements à tous les établissements avec les allègements de programmes nécessaires.

WAGENER
Wagner
Marie UDAL BERNARD
FCPE
S. Mark. L
Mazo
Sole. Abre
WAGENER C.
LE BARS P.
L. ANDRÉ
P. Verze
DR SOMMAIRE E. PE
PRARIVI (PE)
timothée
le Bay
SAOCCI
THOAS C.
P.E
PERETTI
LOUETS

~~26/11/20~~ Ali